

PROJET 2019-2023

Des convictions et des énergies



Sommaire



Le mot du président	5
La méthodologie d'élaboration de projet	7
L'Apei des 2 Vallées aujourd'hui	9
L'Apei des 2 Vallées en 4 défis	11
Défi 1 : Accompagner chaque personne à être actrice de sa vie	12
Défi 2 : Animer une entreprise associative solidaire et d'utilité sociale	14
Défi 3 : Agir pour une société solidaire et inclusive	16
Défi 4 : Coopérer pour construire des réponses adaptées	18
Une organisation efficiente	21
Glossaire	26

Association de parents, de personnes en situation de handicap mental
et de leurs amis sur le territoire du sud de l'Aisne

Siège social
1 rue Queue d'Ham - 02600 COYOLLES

03 23 96 53 47 - association@apei2vallees.eu - www.apei2vallees.fr



Voici le projet de l'Apei des 2 Vallées pour les années 2019-2023. Il a été conçu avec la participation de personnes en situation de handicap, de parents, d'amis, de professionnels.

Nous voulons relever ensemble 4 défis :

Accompagner chaque personne à être actrice de sa vie
Animer une entreprise associative solidaire et d'utilité sociale
Agir pour une société solidaire et inclusive
Coopérer pour construire des réponses adaptées

Nous préparons ainsi un avenir bienveillant, valorisant et épanouissant, avec chacun et pour tous.

Notre association agit depuis 60 ans sur le territoire du sud de l'Aisne.
« Innover au service d'un accompagnement de qualité »,
c'est toujours notre devise !

Le mot du président

Vous avez entre les mains le projet de l'Apei des 2 Vallées pour les années 2019 - 2023.

Ce projet trace la voie pour ces cinq années. Il fixe les principales orientations et détermine les grandes priorités qui vont guider nos actions durant cette période.

Pour le réaliser, nous avons posé deux questions à celles et ceux qui sont et qui font l'Apei au quotidien.

Quels sont aujourd'hui les besoins des personnes et des familles concernées par une situation de handicap ?

Vous avez exprimé 4 attentes principales : le besoin d'autonomie, d'accompagnement, d'inclusion sociale et de participation.

Quelles sont les meilleures réponses à construire ensemble ?

Vous avez retenu 4 qualificatifs : des réponses personnalisées, diversifiées, adaptées et de qualité.

Ce projet est le fruit d'une réflexion partagée.

Merci à vous, personnes accueillies, parents, amis, professionnels, qui avez accepté de donner votre avis et d'exprimer vos idées. Vos contributions ont été nombreuses et précieuses !

Avec tous les acteurs de l'Apei des 2 Vallées, nous voulons désormais relever 4 défis :

- **Accompagner** chaque personne à être actrice de sa vie
- **Animer** une entreprise associative solidaire et d'utilité sociale
- **Agir** pour une société solidaire et inclusive
- **Coopérer** afin de construire des réponses adaptées

Ces 4 verbes d'action traduisent les convictions et les énergies qui sont les nôtres.

Ces 4 défis s'inscrivent en référence aux grandes orientations des politiques publiques et aux contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens conclus avec l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France et le Conseil départemental de l'Aisne.

Ces 4 défis vont largement inspirer les projets des établissements et des services.

Dans un contexte de profondes mutations sociales, économiques, technologiques, nous voulons aller de l'avant en mettant en œuvre des solutions innovantes, pertinentes, efficaces, résolument tournées vers l'avenir, mais n'oubliant pas nos valeurs et nos racines historiques, inscrites depuis 60 ans sur ce territoire du sud de l'Aisne.

Un avenir bienveillant, valorisant et épanouissant s'ouvre pour chacun et pour tous.

Nos atouts sont nombreux : l'expérience d'une fusion réussie, la confiance des familles, la compétence des professionnels, une solide gouvernance associative, notre capacité d'adaptation et d'anticipation.

Tenons ces engagements avec clairvoyance et responsabilité !

Relevons ces défis avec dynamisme et motivation !

Associativement vôtre,

Bernard Colas

Une démarche participative
Des parents et des administrateurs mobilisés
Des adhérents consultés
Des personnes en situation de handicap associées
Des professionnels impliqués

Une grande enquête
325 participants dont :
184 professionnels
83 personnes en situation de handicap
58 adhérents

La méthodologie d'élaboration de projet

L'Apei des 2 Vallées, pour élaborer son projet, a souhaité mobiliser largement l'ensemble des acteurs de l'association, l'occasion de recueillir leurs analyses, leurs attentes et leurs propositions.

Dans cette démarche, l'Apei des 2 Vallées s'est mobilisée sur les enjeux contemporains du secteur social et médico-social.

Ce projet intéresse les personnes en situation de handicap et leurs familles, la nature et la forme des services attendus, les conditions d'exercice professionnel et les relations avec les autorités publiques.

Initiée en juin 2018, la méthodologie retenue pour la concertation a associé :

- L'accompagnement par le cabinet-conseil associatif EFECTS, spécialisé dans le secteur social et médico-social;
- La mise en place d'un comité de pilotage constitué de parents-administrateurs, de la direction générale et de représentants des professionnels;

• Un séminaire du conseil d'administration consacré à une réflexion sur l'ensemble des domaines et enjeux du nouveau projet associatif;

• La conduite d'une large consultation par voie de réunions dédiées et de questionnaires adressés aux :

- adhérents,
- parents-administrateurs,
- personnes en situation de handicap accueillies et accompagnées au sein des établissements et services de l'Apei des 2 Vallées,
- professionnels de l'ensemble des établissements et services.

Forte de 325 participations, l'Apei des 2 Vallées se félicite de la large mobilisation de ses ressources humaines, bénévoles et professionnelles, associant les personnes accueillies, gage d'un projet partagé.

L'association s'engage à conduire les actions ainsi définies et à évaluer chaque année, en assemblée générale, la mise en œuvre de son projet.

L'Apei des 2 Vallées... des racines et des ailes



Quelques chiffres

240 adhérents
21 établissements et services
737 places
380 salariés
21 millions d'euros de budget annuel
(Chiffres 2019)

Nos valeurs

La dignité et le respect de la personne
La solidarité
La citoyenneté
La laïcité

Nos missions

Proposer entraide et solidarité
Représenter les personnes auprès des pouvoirs publics
Garantir les droits et l'expression des personnes
Promouvoir et gérer des établissements et services

Notre histoire

«Les Papillons Blancs de Château-Thierry» et «Action et Technique» de Coyolles ont fusionné en 2014 pour créer l'Apei des 2 Vallées, membre du réseau national Unapei.

L'Apei des 2 Vallées aujourd'hui

Notre histoire

L'Apei des 2 Vallées est née en 2014 de la fusion de l'Apei «Action et Technique» de Coyolles et des Papillons Blancs de Château-Thierry, qui œuvraient depuis 60 ans au service des personnes en situation de handicap.

Leur volonté a été d'unir leurs projets inspirés des mêmes valeurs du mouvement parental.

Inscrite dans le contexte de l'évolution des politiques publiques sociales, cette fusion s'est fixée pour objectifs :

- de mieux répondre aux besoins des personnes en situation de handicap, notamment en termes de continuité de parcours;
- de pérenniser et développer ses établissements et services sociaux et médico-sociaux;
- d'être identifiée comme un acteur social reconnu sur son territoire d'activités.

Depuis sa création, l'Apei des 2 Vallées a démontré le bien-fondé de cette démarche, par la structuration d'une gouvernance impliquée et qualifiée, par l'évolution et l'adaptation régulière de son offre de services, et par une gestion efficiente pilotée dans un dialogue responsable avec les autorités publiques.

L'Apei des 2 Vallées est affiliée au réseau national Unapei et régional Unapei Hauts-de-France.

L'association applique les valeurs et principes de gestion non lucrative propres à l'économie sociale et solidaire (ESS).

Nos valeurs

La dignité et le respect de la personne

Le respect de la personne signe le respect de sa dignité et de son altérité. Il détermine une exigence d'attention et de tolérance à l'autre, à son écoute, à l'intérêt porté à l'expression de ses attentes.

La solidarité

Facteur de justice sociale et symbole de refus des discriminations, la solidarité est fondatrice de la capacité à vivre ensemble, à partager et s'enrichir collectivement de l'altérité.

La citoyenneté

Fondement des politiques publiques consacrées par la loi du 11 février 2005, la citoyenneté engage le principe de non-discrimination et de pleine participation sociale des personnes en situation de handicap.

La laïcité

La laïcité constitue une garantie d'intégration des citoyens, auxquels elle assure la liberté de conscience et d'expression.

Nos missions

Proposer aux personnes en situation de handicap et à leurs familles des actions d'entraide et de solidarité fondées sur l'écoute de leurs attentes et besoins.

Représenter les personnes en situation de handicap et leurs familles auprès des pouvoirs publics chargés de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques publiques.

Garantir les droits et l'expression des personnes en situation de handicap et leur pleine représentation citoyenne.

Promouvoir et gérer des établissements et services d'accueil et d'accompagnement dotés de plateaux techniques et de prestations adaptées aux besoins des personnes accueillies.

**L'Apei
des 2 Vallées
en 4 défis**

**Accompagner chaque personne
à être actrice de sa vie**

**Animer une entreprise associative
solidaire et d'utilité sociale**

**Agir pour une société
solidaire et inclusive**

**Coopérer pour construire
des réponses adaptées**



Défi 1 : Accompagner chaque personne à être actrice de sa vie

Accompagner les personnes en situation de handicap à devenir ce qu'elles ont envie d'être avec un soutien adapté.

Comment faire ?

Garantir la citoyenneté et l'accès au droit commun

Considérer les attentes de chacun

Développer l'entraide mutuelle

Accompagner les familles dans la démarche d'autodétermination

Adapter les postures professionnelles

Défi 1 : Accompagner chaque personne à être actrice de sa vie

L'autodétermination s'inscrit résolument dans la reconnaissance du droit et de la capacité de la personne en situation de handicap à exprimer ses attentes et à définir les modalités de son projet de vie.

La personne en situation de handicap et son représentant sont sollicités, encouragés et soutenus dans la mise en œuvre du projet de vie.

Garantir la citoyenneté et l'accès au droit commun

- Développer les principes et modalités de l'accessibilité universelle, intégrant notamment les éléments relatifs à l'accueil des personnes et à la communication en « facile à lire et à comprendre » (S3A - FALC).
- Communiquer sur les compétences et les réalisations des personnes en situation de handicap pour faire évoluer les représentations sociales et démentir les préjugés.
- Renforcer la participation sociale des personnes accompagnées par leur implication régulière dans la vie de la cité et leur environnement.

Considérer les attentes de chacun

- Développer au sein des établissements et services la personnalisation, l'expression individuelle des personnes accueillies et le libre choix des prestations de vie quotidienne proposées.
- Recueillir systématiquement les avis personnels et collectifs des personnes accompagnées dans le développement et l'amélioration des services à leur intention.
- Respecter le temps nécessaire à l'expression des choix et désirs de chacun, le droit à la découverte, à l'erreur, voire au renoncement, dans un climat de respect et de confiance partagée.
- Donner les moyens aux personnes accompagnées d'exercer des choix éclairés grâce à une information adaptée et régulière.

Développer l'entraide mutuelle : la pair-aidance

- Reconnaître et faire reconnaître l'expertise de vie de la personne en situation de handicap et la valeur « transférable » de son témoignage.
- Créer les circonstances d'échanges et de partages entre les personnes accompagnées et entre leurs familles.
- Assurer au sein de l'association et des établissements ou services un accueil régulier, une écoute attentive et des occasions de partage, notamment à l'attention des jeunes parents.

Accompagner les familles dans la démarche d'autodétermination

- Développer des actions de sensibilisation des parents et des familles à l'autodétermination de leur proche en situation de handicap.
- Diffuser et relayer les partages d'expériences et de succès par une communication adaptée et ciblée.
- Reconnaître, en toute connaissance des mesures de protection juridique, la capacité d'expression de la personne en situation de handicap et l'associer, dans des conditions bienveillantes, à toute décision la concernant.
- Mettre en œuvre les conditions d'une co-construction raisonnée des projets de vie associant la personne en situation de handicap, son représentant légal – parent ou mandataire – et les professionnels et organismes administratifs compétents.

Adapter les postures professionnelles

- Former les équipes professionnelles à l'écoute patiente et attentive des attentes des personnes accompagnées.
- Garantir la meilleure indépendance et responsabilité des professionnels dans l'élaboration concertée des projets des personnes accompagnées.
- Conduire une approche pluridisciplinaire concertée des besoins et attentes des personnes accompagnées.
- Assurer la meilleure information partagée entre les professionnels, dans le respect des règles déontologiques.

Défi 2 : Animer une entreprise associative solidaire et d'utilité sociale

Sur notre carte d'identité,
4 signes particuliers dont chaque mot compte :
une entreprise associative solidaire et d'utilité sociale.

Comment faire ?

Favoriser l'engagement associatif
Associer les personnes
en situation de handicap
Valoriser la notoriété de l'association
Gérer une entreprise associative
socialement et écologiquement
responsable

Défi 2 : animer une entreprise associative solidaire et d'utilité sociale

Les dimensions d'entreprise, associative, solidaire, et d'utilité sociale sont complémentaires et indissociables.

Notre entreprise associe différents acteurs (familles, amis, professionnels, bénévoles, aidants, partenaires, financeurs, usagers, résidents et travailleurs...) autour d'un projet commun pour apporter des services à la personne. Elle développe une culture d'entreprise et des valeurs entrepreneuriales : innovation, créativité, adaptabilité, efficacité gestionnaire et qualité de services.

Notre entreprise est associative car humaniste et participative, basée sur un statut associatif non lucratif. C'est une association de parents et d'amis fondée sur la triple expertise : personnes en situation de handicap, familles et professionnels.

Notre entreprise est solidaire car elle repose sur la solidarité nationale envers les personnes vulnérables et fragilisées. Elle accompagne chaque personne pour qu'elle trouve sa place et soit actrice de sa vie.

Notre entreprise poursuit comme objectif principal la recherche d'une utilité sociale, elle apporte, de par son activité, un soutien aux personnes en situation de fragilité et elle concourt au développement durable dans ses dimensions économiques, sociales, environnementales et participatives.

Favoriser l'engagement associatif

- Entretenir une réflexion associative continue et collégiale, fondée sur des valeurs partagées.
- Animer une gouvernance associative motivée et régulièrement formée, traduction de l'engagement des familles et amis mobilisés pour un accompagnement de qualité.
- Associer des adhérents actifs, mobilisés à titre bénévole dans les initiatives et manifestations organisées par l'Apei des 2 Vallées.
- Développer les actions de communication et les rassemblements médiatisés, constitutifs d'une communauté unie par des liens d'entraide et de solidarité.

Associer les personnes en situation de handicap

- Associer les personnes en situation de handicap aux travaux des instances et commissions associatives, aux compétences et rôles renforcés.
- Recueillir, par toutes modalités adaptées, les contributions des personnes accompagnées et des familles dans l'ensemble des domaines les concernant et dans la conception et le fonctionnement des services qui leur sont proposés.

Valoriser la notoriété de l'association

- Développer la communication externe de l'association et sa « visibilité », facteurs de transformation sociale, par un recours régulier aux réseaux sociaux et autres moyens numériques et par l'appel aux témoignages et points de vue des personnes en situation de handicap.
- Généraliser la production documentaire associative en FALC (Facile À Lire et à Comprendre).
- Encourager et accompagner l'ensemble des initiatives innovantes et créatives émanant des adhérents et des professionnels en matière d'actions, d'événements et de manifestations.

Gérer une entreprise associative socialement et écologiquement responsable

- Mettre en œuvre un dialogue social permanent, respectueux des rôles de l'ensemble des parties, propre à instaurer une démarche d'amélioration continue des conditions de vie au travail.
- Favoriser une mobilité interne choisie, dans une logique de promotion des parcours professionnels.
- Intensifier une politique de formation permettant l'accès à la qualification à l'ensemble des professionnels tout en développant la formation continue interne.
- Généraliser la démarche QHSE (Qualité - Hygiène - Sécurité - Environnement) par une politique qualité et un suivi attentif des indicateurs sociaux, en relation avec les Instances Représentatives du Personnel (IRP).
- Développer une stratégie de gestion et de réduction des consommations énergétiques, de limitation et traitement des déchets, de recours aux circuits courts d'approvisionnement et de produits d'alimentation certifiés « Bio ».

Défi 3 : Agir pour une société solidaire et inclusive

Une société solidaire et inclusive est une société qui s'adapte et qui offre les mêmes possibilités à tous.

Le développement du travail en réseaux, des partenariats, des plateformes de services, des accompagnements diversifiés et personnalisés, est nécessaire pour réussir la transition inclusive.

Comment faire ?

Inscrire les établissements et services dans leur environnement

Développer une offre d'accompagnements diversifiée et de qualité

Adapter les plateaux techniques
Apporter un soutien aux aidants

Défi 3 : Agir pour une société solidaire et inclusive

Une société solidaire et inclusive est une société qui s'adapte et qui offre les mêmes possibilités à tous. L'Apei des 2 Vallées s'inscrit pleinement et résolument dans la transition inclusive portée par les politiques publiques.

Il nous faut passer d'un système essentiellement pensé comme protecteur à un système émancipateur, garant des droits des personnes handicapées.

Nous devons mettre en œuvre des réponses au plus près de la vie ordinaire, dans l'ensemble des domaines de la scolarité, de l'emploi, du logement, des loisirs.

Cette inclusion prend des formes différentes et évolutives selon les besoins, les âges et circonstances de la vie de chacun.

Ceci implique pour nos associations de nous décroiser, de travailler plus en réseaux et en partenariats, de raisonner en termes de parcours de vie, de plateformes de services et de réponses territoriales variées et de qualité.

Il nous faut concevoir des organisations souples et modulables, capables de s'adapter aux variations situationnelles et préférentielles de la personne, telles que son état de santé, ses capacités fonctionnelles, un changement de situation économique, relationnelle, de son projet ou de son environnement.

Inscrire les établissements et services dans leur environnement

- Élaborer des projets d'établissements et de services faisant largement appel aux ressources de l'environnement sur le plan des services et des partenariats.
- Accueillir au sein des établissements des manifestations organisées par des partenaires extérieurs, notamment dans les domaines de la culture, de la vie associative, des débats citoyens.
- Privilégier l'installation des services de l'Apei des 2 Vallées dans des zones et sur des sites facilitant les relations avec le public.
- Encourager, au sein de l'Apei des 2 Vallées et avec ses partenaires, les relations entre les établissements et services sociaux et médico-sociaux, facteurs de liens et de relations avec les personnes accompagnées et leurs familles.

Développer une offre d'accompagnements diversifiée et de qualité

- Développer une offre de services plurielle, qualitative et adaptée aux diverses potentialités et attentes des personnes accueillies ou accompagnées.
- Redéployer l'offre existante au bénéfice de la création de dispositifs souples et modulaires, adaptés aux attentes des personnes et à leur évolution.
- Garantir à chaque personne, enfant ou adulte, un parcours sécurisé et sans rupture entre les différents modes d'accompagnement proposés, dotés des moyens matériels et humains adaptés.
- Concevoir des formes diversifiées d'accompagnement à l'habitat, garantissant le respect à la vie privée des personnes et assurant leur confort et leur sécurité.

Adapter les plateaux techniques

- Adapter les plateaux techniques et les ressources humaines des établissements et services aux besoins des nouveaux publics accompagnés : troubles du spectre autistique, handicap psychique, polyhandicap, situations complexes.
- Renforcer, adapter, développer les expertises professionnelles par une politique ciblée de formation et de recrutement.
- Développer des partenariats durables et formalisés avec les acteurs du territoire, notamment dans les domaines de la santé et du secteur social.
- Mutualiser les compétences inter-établissements et services au sein de l'Apei des 2 Vallées et avec les partenaires du territoire.

Apporter un soutien aux aidants

- Développer des solutions d'aide et de répit aux aidants : solidarité et entraide familiale, accueil d'urgence ou temporaire, accueil familial, services à domicile.
- Apporter un soutien aux familles dans les domaines administratifs et des relations avec les organismes territoriaux (MDPH, Caisses...).
- Proposer aux aidants des actions d'information et de formation.

Défi 4 : Coopérer pour construire des réponses adaptées

Développer résolument les coopérations, mutualisations et partenariats, pour mieux répondre aux besoins et aux attentes : un enjeu majeur !
Demain se prépare aujourd'hui.

Comment faire ?

Renforcer les coopérations avec les secteurs sanitaire, social et médico-social
Valoriser une inscription territoriale
Développer l'attractivité de l'association

Défi 4 : Coopérer pour construire des réponses adaptées

L'Apei des 2 Vallées inscrit son action et le développement de ses projets dans un contexte partenarial associant un ensemble d'acteurs du territoire.

Ces coopérations répondent à une volonté de décloisonnement institutionnel porté par les politiques publiques et contribuent à la constitution de dispositifs adaptés aux attentes des personnes en situation de handicap et de leurs familles. Les coopérations engagées par l'Apei des 2 Vallées ont notamment vocation à répondre aux situations dites « complexes ».

Renforcer les coopérations avec les secteurs sanitaire, social et médico-social

- Identifier et cartographier l'ensemble des partenaires territoriaux dans les domaines du sanitaire et de l'action médico-sociale et sociale.
- Doter l'ensemble des établissements et services de l'association de partenariats formalisés avec les services hospitaliers de proximité, notamment en termes de traitement des urgences et d'organisation des séjours d'hospitalisation des personnes en situation de handicap.
- Développer les liens avec les partenaires en charge des personnes âgées pour concevoir des accueils et parcours adaptés aux personnes handicapées vieillissantes.
- Renforcer les collaborations avec les équipes et établissements en charge de la protection de l'enfance (AEMO, MECS) pour un accompagnement coordonné des enfants handicapés faisant l'objet de mesures de protection.

Valoriser une inscription territoriale

- Participer au développement d'équipements et de réponses adaptées aux besoins des personnes en situation de handicap et leurs familles.
- Exercer une veille sur les opportunités de créations, extensions et transformations d'établissements et services, sur le territoire du sud de l'Aisne et les départements limitrophes.
- Soutenir des relations et un lobbying permanent auprès des responsables territoriaux et des représentants des secteurs sanitaires et sociaux associés : psychiatrie, personnes âgées, enfance...
- Contribuer à développer l'aide aux transports des personnes en situation de handicap, pour un accès facilité aux services publics, aux loisirs et à la culture.
- Créer une plateforme de services aux compétences et formes d'interventions variées et adaptées aux besoins d'un large ensemble de personnes en situation de handicap.

Développer l'attractivité de l'association

- Renforcer la communication externe de l'association sur le projet associatif, les projets d'établissements et services, la valorisation des compétences, les opportunités de formations et les conditions proposées en termes de qualité de vie au travail (QVT).
- Poursuivre la politique de parcours professionnels qualifiants et d'opportunités de mobilité interne au sein de l'organisation associative.
- Animer, dans le cadre des Instances Représentatives du Personnel (IRP), un dialogue social constructif et confiant, régulièrement associé aux évolutions du projet associatif et aux évolutions sectorielles.

Pour une association du 21^{ème} siècle

Des familles parties prenantes

Des parents et amis bénévoles motivés

Des personnes en situation de handicap actrices

Des professionnels avec du savoir-faire et du savoir-être

Des responsabilités respectives définies

Une démocratie participative à tous les échelons

Des administrateurs impliqués et formés

Des pôles au service des parcours de vie

De la concertation et de l'innov'action

Une attention permanente au dialogue social

Des projets qui se concrétisent

Une organisation efficiente

Une vie associative dynamique

Une organisation efficiente

Suite à la fusion associative au 1^{er} janvier 2014, l'Apei des 2 Vallées a mis en place une organisation interne, fidèle aux principes de l'économie sociale et solidaire, et attentive aux conditions de professionnalisme attendues des organismes gestionnaires d'établissements et de services médico-sociaux bénéficiant de financements publics.

Vie associative

Cette organisation repose sur trois piliers :

- La complémentarité de la triple expertise des différents acteurs : personne en situation de handicap, famille, professionnel.
- La collaboration étroite entre les bénévoles associatifs et les équipes professionnelles, dans le respect des missions et des compétences respectives de chacun, sans confusion des rôles. Cette juste collaboration s'exerce dans le cadre de délégations clairement établies et évaluées, et d'une charte de bonnes pratiques de gouvernance associative en référence aux recommandations de l'Unapei.
- Le plein exercice des instances de la vie associative, selon les règles définies dans les statuts et règlement intérieur :

L'assemblée générale, rendez-vous décisif pour les adhérents et occasion de parution d'un rapport annuel largement diffusé aux familles, amis, professionnels, partenaires et institutionnels, sur le bilan de l'année écoulée et les perspectives à venir.

Le conseil d'administration, espace d'échanges et de travail pour construire ensemble les réponses d'aujourd'hui, développer les projets innovants de demain, et lieu de décisions pour acter les choix et priorités associatifs. Pour remplir au mieux ces missions et faire face aux enjeux actuels, les administrateurs bénéficient de formations régulières, adaptées et diversifiées, et sont dotés des outils nécessaires (sessions, séminaires...)

Le bureau, équipe resserrée autour du Président et du Directeur général, assure la permanence de l'action associative.

Les commissions, sont des lieux précieux pour l'animation de la vie associative. Elles concernent de manière permanente :

- L'action associative
- Les manifestations festives et culturelles
- Les finances, ressources et patrimoine
- La communication

Selon les besoins, le conseil d'administration peut en constituer d'autres, notamment à titre ponctuel, et mettre en place des groupes de travail spécifiques et comités de pilotage.

Ces commissions, comités et groupes de travail sont des lieux permettant d'élargir l'engagement bénévole, de faire vivre la démocratie participative et de faire travailler ensemble bénévoles et professionnels. Il convient que les personnes en situation de handicap y trouvent toute leur place.

Les conseils de la vie sociale à travers les différents collèges sont des espaces d'écoute et d'expression qui requièrent attention et suivi.

Chacune de ces instances a un périmètre défini et une mission propre; le bon fonctionnement de chacune et leur articulation les unes avec les autres renforcent la cohésion et contribuent grandement à entretenir une culture commune d'entreprise.

Une bonne gouvernance associative et un vrai travail d'équipe sont des clefs essentielles à la vitalité et à la pérennité de l'association d'une part, et à la réussite de nos projets de développement d'autre part.

Préparer l'avenir de l'Apei et en faire une entreprise associative du 21^{ème} siècle, c'est également :

- Favoriser de nouvelles formes d'engagement bénévole
- Veiller à l'accueil des jeunes générations dans les différentes instances, à la prise en compte réelle de leurs attentes
- Éveiller et accompagner de nouvelles prises de responsabilités.

Le siège

Le siège est une interface qui situe son intervention entre le champ politique et le champ exécutif. En effet, la mission du siège repose sur l'articulation de deux dimensions : la dimension politique et la dimension gestionnaire.

Les principales missions du siège sont les suivantes :

- L'animation du projet associatif,
- La coordination des établissements et l'articulation des projets institutionnels avec le projet associatif,
- Le contrôle de la gestion et de la réglementation,
- L'évaluation et le pilotage de la démarche d'évaluation continue de la qualité,
- La gestion administrative et financière,
- La gestion des ressources humaines,
- La recherche et le développement des activités et du travail en réseau.

Les services du siège sont localisés d'une part à Coyolles, principalement pour ce qui concerne la gestion administrative, budgétaire et financière, et d'autre part à Chierry (pavillon administratif) principalement pour ce qui concerne la gestion des ressources humaines.

Le directeur général

Par délégation du président, le directeur général contribue à la définition de la stratégie globale de l'association et supervise son exécution. Il a pour mission de proposer, d'animer et de mettre en œuvre la politique de l'association, l'ensemble de ses actions et de ses activités.

Sa mission se caractérise par la prise en charge d'une double responsabilité, à la fois stratégique et opérationnelle. Il en rend compte régulièrement au président. Avec le président ou le conseil d'administration, il représente l'association vis-à-vis des partenaires extérieurs (notamment des élus, des services de l'État ou des collectivités locales) et dans les instances de concertation régionales ou nationales (réseaux de fédérations, d'instances paritaires ou d'employeurs, groupes de travail...).

Il gère et anime les équipes du siège, définit et fait appliquer les politiques budgétaires, financières et de ressources humaines de l'association.

Le directeur général supervise les différents pôles, établissements et services de l'association. Il fédère, anime et contrôle les équipes de direction des pôles. Il articule et coordonne l'activité des différents pôles, avec l'appui des services transversaux, au bénéfice d'une gestion efficiente.

La gestion des établissements

Les pôles d'établissements et services

L'Apei des 2 Vallées a choisi de structurer ses 21 établissements et services en 4 pôles d'activités représentant autant de missions et fonctions «homogènes» au regard des projets, prestations proposées et compétences professionnelles requises.

Nous avons souhaité donner plus de sens et de lisibilité dans le périmètre de chaque pôle, en s'inscrivant dans des logiques de coordination d'accompagnement et de parcours, plus qu'administratives et contractuelles : la cohérence des pôles doit être repérée en interne, tout comme vis-à-vis des partenaires extérieurs.

- Le pôle vie professionnelle accueille les adultes travailleurs handicapés vers une inclusion professionnelle.
- Le pôle vie sociale accompagne les adultes travailleurs handicapés vers une inclusion et participation sociale.
- Le pôle enfance propose un accompagnement éducatif, médico-social et pédagogique aux enfants et adolescents
- Le pôle autonomie accueille et héberge des adultes dans des actions d'autonomie sociale et dans les actes de la vie quotidienne.

Par ce choix, l'association affirme sa volonté de développer des projets prioritairement attentifs à la qualité de service et de renforcer les liens et transferts de bonnes pratiques entre les équipes.

Les directions de pôle

La structuration de l'encadrement des établissements et services de l'Apei des 2 Vallées vise, en application des obligations légales, à répartir justement les responsabilités entre des professionnels qualifiés et dotés de délégations claires et formalisées dans un document unique de délégation.

Sous la responsabilité du directeur général à qui il rend compte, et en lien avec les services du siège, le directeur de pôle garantit la mise en œuvre des projets d'établissements et services inscrits dans son périmètre, en lien avec la dynamique associative et son projet.

Il représente le pôle dans les instances où il est sollicité et est en relation avec les autorités administratives, de régulation et de tarification.

Il assure la mise en œuvre du droit des usagers, et notamment le projet individuel, la gestion administrative, juridique et financière des différentes structures, et la gestion des ressources humaines.

Il contribue au développement et à la mise en œuvre du projet économique et social du pôle.

Il organise le suivi et l'évaluation des activités d'utilité sociale de l'ensemble des services, des actions partenariales, et de tous les dispositifs sur lesquels les établissements sont engagés.

Liste des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) par pôle en 2019

Vie professionnelle

- Établissement et Service d'Aide par le Travail Bellevue à Chierry
- Établissement et Service d'Aide par le Travail "Le Cèdre" à Coyolles
- Établissement et Service d'Aide par le Travail "François Paillusseau" à Marolles

Vie Sociale

- Service d'Accompagnement de l'Accueil Familial à Coyolles
- Centre Habitat à Château-Thierry
- Foyer d'Hébergement à Château-Thierry
- Service d'Accompagnement à la Vie Sociale à Château-Thierry
- Service d'Accompagnement à la Vie sociale à Coyolles
- Foyer d'hébergement "François Paillusseau" à Marolles
- Foyer d'hébergement "Le Cèdre" à Coyolles

Enfance

- Institut Médico-Éducatif à Château-Thierry
- Service d'Éducation Spéciale et de Soins À Domicile "Pieris" à Château-Thierry
- Institut Médico-Éducatif "Hubert Pannekoucke" à Coyolles
- Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées à Château-Thierry
- Équipe Mobile de Coyolles

Autonomie

- Foyer d'Accueil Médicalisé "Richard Joly" à Coyolles
- Centre d'Activités de Jour à Château-Thierry
- Foyer de Vie à Château-Thierry
- Centre d'Activités de Jour du Retz à Coyolles
- Foyer de Vie "Jean-Désiré Pamart" à Coyolles
- Maison d'Accueil Spécialisée "Roger Barbieri" à Coyolles

L'implantation des établissements et des services



Pôle enfance

- Institut Médico-Éducatif
- Service d'Éducation Spéciale et de Soins À Domicile
- Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées
- Équipe mobile

Pôle vie sociale

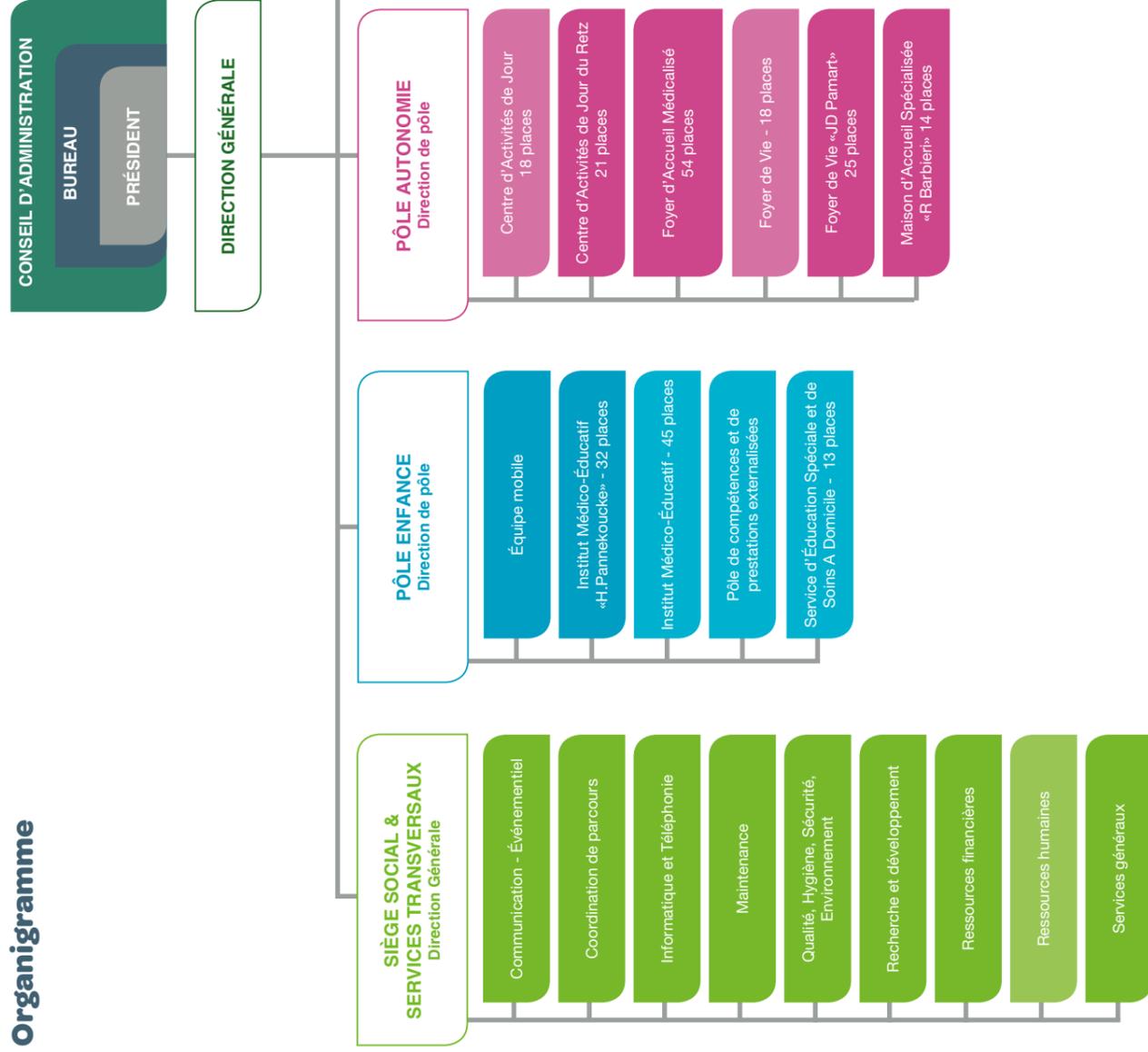
- Foyers d'hébergement
- Centre habitat
- Service d'Accompagnement À la Vie Sociale
- Service d'Accompagnement de l'Accueil Familial

Pôle autonomie

- Maison d'Accueil Spécialisé
- Foyer d'Accueil Médicalisé
- Foyer de vie
- Centre d'Activités de Jour

Pôle vie professionnelle

- Établissement et Service d'Aide par le Travail



juin 2019



Glossaire

ACT : Autorités de Contrôle et de Tarification

AEMO : Accompagnement Educatif en Milieu Ouvert

ARS : Agence Régionale de Santé

CRE : Collège de Réflexion éthique

CVS : Conseil de Vie sociale

DUD : Document unique de Délégations

EFACTS : Equipe de Formateurs Et Conseils en Travail Sanitaire et social

ESS : Économie sociale et Solidaire

FALC : Facile A Lire et à Comprendre

HAS : Haute Autorité de Santé

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

MECS : Maison d'Enfants à Caractère Social

PCPE : Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées

QHSE : Qualité – Hygiène – Sécurité – Environnement

QVT : Qualité de Vie au Travail

RBPP : Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles

S3A : Symbole d'Accueil – Accompagnement – Accessibilité



Des convictions et des énergies 2019-2023

Nos défis

Accompagner

chaque personne
en situation de handicap
à être actrice de sa vie

Animer

une entreprise
associative solidaire
et d'utilité sociale

Agir

pour une société
solidaire et inclusive

Coopérer

pour construire
des réponses adaptées

Chiffres clés 2019

- 518 personnes accompagnées
- 712 places agréées
- 19 établissements et services
- 380 professionnels
- 240 adhérents

Que faisons-nous ?

- Garantir des soins et des accompagnements adaptés
- Développer les solidarités
- Encourager l'autonomie et la participation sociale

Nos valeurs

Participation et citoyenneté – Dignité et promotion de la personne
Innover au service d'un accompagnement de qualité

Qui sommes-nous ? Une association de parents et d'amis de personnes en situation de handicap, gestionnaire d'établissements et services médico-sociaux depuis 60 ans.